

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 7

Votants : 27

Absents : 0

Exclus : 0

Date de Convocation

29 janvier 2020

Date d’Affichage

29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de QUINT-FONSEGRIVES

Séance du 04 février 2020

L’an deux mille vingt le quatre février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de QUINT-FONSEGRIVES, dûment convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard SOLERA, Maire

Présents : Mme BARTHE, Mme BELLARD-HILAIRE, Mme CHAMINADOUR, M. CHATELAIN, Mme CROS, M. FREZIERES, Mme GAI, M. GASC, Mme GERMAIN, M. HARROCH, M. LESTRADE, M. MALNOUE, Mme MARSAL, M. MENDES, Mme PATABES, M. PECO, Mme PELISSIER, Mme ROUZAUD, M. SOLERA, M. VALIERE.

Absents :

Procuration : M. BALLOTTA a donné procuration à M. SOLERA, Mme BENITO a donné procuration à M. GASC, M. FAVRE a donné procuration à M. MALNOUE, M. FERNANDES a donné procuration à M. MENDES, Mme LAUZERAL a donné procuration à Mme PATABES, Mme MONTERO a donné procuration à Madame CHAMINADOUR, M. TOURON a donné procuration à M. FREZIERES.

M. MALNOUE a été élu secrétaire.

DEL/2020/008

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du 15 janvier 2020.

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2020.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

Le Conseil Municipal, a parmi les Conseillers présents le 15 janvier 2020, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2020.

DEL/2020/009

OBJET : Débat d’Orientations Budgétaires

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l’organisation d’un débat au sein du Conseil Municipal, avant l’adoption du budget primitif, afin de préciser les grandes orientations budgétaires et les bases sur lesquelles le budget pourrait être établi.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- Donne acte de la présentation du rapport d’orientations budgétaires.

DEL/2020/010

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental / Brèves d’images.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une demande de subvention maximale auprès du Conseil Départemental pour le festival du court-métrage Brève d’images pour une dépense totale à hauteur de 11 560 euros.

Cette dépense correspond au financement des intervenants dans les différents ateliers auprès de l'école primaire et du collège.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve la demande de subvention maximale auprès du Conseil Départemental.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la décision.

DEL/2020/011

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional / Brèves d'images.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une demande de subvention maximale auprès du Conseil Régional pour le festival du court-métrage Brève d'images pour une dépense totale à hauteur de 11 560 euros.

Cette dépense correspond au financement des intervenants dans les différents ateliers auprès de l'école primaire et du collège.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention maximale auprès du Conseil Régional.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la décision.

DEL/2020/012

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la création d'un club house sportif par extension du complexe Patrick PEPI.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

La commune de Quint-Fonsegrives se propose de réaliser un club house mutualisé pour les clubs sportifs de Basket Ball et de Volleyball au complexe Patrick PEPI.

L'activité régulière des deux associations est située dans le complexe Patrick Pépi. Fortes de plus de 200 licenciés chacune, il convient de pouvoir mettre à disposition de ces deux associations, un bâtiment de 70 m² répondant à deux besoins avérés des clubs à savoir :

- Un espace de convivialité d'environ 50 m² dans lequel ils pourront recevoir les équipes extérieures et effectuer des réunions internes à l'association.
- Un espace bureau d'environ 20 m² dans lequel les employés des clubs pourront travailler.

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour le projet décrit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1er : Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la création d'un club house mutualisé pour les clubs de Basket Ball et Volley-Ball au complexe Patrick PEPI.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférant et lui donne tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision.

DEL/2020/013

OBJET : Approbation du règlement d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de Toulouse Métropole modifié.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juin 2018, le Conseil d'Administration de l'EPFL a approuvé la modification du règlement d'intervention mis en œuvre en 2015. Dans son Conseil d'Administration du 15 octobre 2018, des rectifications ont été apportées à cette modification.

Il s'agit maintenant pour la commune de Quint-Fonsegrives d'approuver ces nouvelles modalités afin de rendre applicable ce nouveau document pour la convention de portage signée ou appelées à être signées avec l'EPFL.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement d'intervention modifié de l'EPFL.
-